

Liste des informations à nous fournir

1. Formulaire de déclaration fiscale (feuille A3) et dernière décision de taxation ;
2. Surface des exploitations et genre de culture :
 - Attestations des paiements directs de la Confédération ;
 - Attestations des marchands de vin et des marchands de fruits auxquels a été livrée la récolte ;
 - Décompte des salaires versés et des frais d'engins mécaniques et autres frais d'exploitation (avec factures à l'appui) ;
 - Pour les personnes dont les recettes agricoles sont supérieures à Fr. 75'000.-, il y a obligation de tenir une comptabilité.
3. Certificats de salaire ;
4. Attestations relatives aux gains accessoires de tous genres ;
5. Attestations relatives aux montants reçus en qualité d'administrateur de personnes morales ;
6. Attestations concernant les rentes AVS et autres rentes ;
7. Justificatifs concernant les allocations pour pertes de gains en cas de service militaire et/ou de chômage ;
8. Bourses d'études ;
9. Justificatifs concernant d'éventuelles prestations en capital (prestations d'assurance) obtenues (revenus extraordinaires) ;
10. Indications pour les logements utilisés à titre privé (propriétaire) :
 - Genre (appartement, villa, etc...) ;
 - Année de construction ;
 - Nombre de pièces et surface ;
 - Frais d'entretien (pièces justificatives) ;
 - Frais d'installations pour l'économie d'énergie (pièces justificatives).
11. Indications pour les logements loués (propriétaire) :
 - Genre (appartement, villa, etc...) et si loués meublés ou non-meublés ;
 - Année de construction ;
 - Nombre de pièces et surface ;
 - Frais d'entretien (pièces justificatives) ;
 - Frais d'installations pour l'économie d'énergie (pièces justificatives) ;
12. Attestations des banques ou autres concernant le rendement des titres et capitaux (ainsi que celles de vos enfants en-dessous de 18 ans), en vue du remboursement de l'impôt anticipé. Ces attestations doivent indiquer la valeur au 31 décembre et les rendements de l'année ;

13. Attestations des rendements de participations dans des sociétés (dividendes, parts de bénéfice, excédents de liquidation et prestations appréciable en argent). Si ces rendements font partis de la fortune commerciale, ils seront imposés à 50% et s'ils font partis de la fortune privée, ils seront imposés à 60% (pour autant que la participation soit supérieure à 10% du capital-actions ou du capital social dans les deux cas) ;
14. Attestations concernant les gains de loteries ou du Sport-Toto ;
15. Décomptes détaillés d'hoiries ou d'indivisions ;
16. Pensions alimentaires ;
17. Attestations des dettes au 31 décembre ainsi que des intérêts passifs de l'année ;
18. Cotisations AVS/AI/APG, Caisse de retraite ;
19. Attestations des rachats pour le 2^{ème} pilier ;
20. Attestations des montants versés pour le 3^{ème} pilier ;
21. Attestations des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles ;
22. Attestations des frais de garde par des tiers pour les enfants jusqu'à 14 ans ;
23. Pièces justificatives relatives aux frais de maladie supportés par vous-même. Pour autant que ces frais **dépassent les 2 % du revenu net** au 31 décembre ;
24. Pièces justificatives relatives aux frais liés à un handicap pour les bénéficiaires de prestations de l'AI, d'allocation pour impotent et les personnes qui ont une perte d'autonomie (nous demander le questionnaire médical à remplir pour ces derniers). La totalité de ces frais pourra être déduit ;
25. Les personnes souffrant de la maladie de coeliaque, de mucoviscidose, d'insuffisance rénale ou de surdit  peuvent d duire un forfait de Fr. 2'500.- (  nous transmettre un document attestant ces maladies) ;
26. Quittances relatives aux dons   des  uvres d'utilit  publique ou d'un parti politique ;
27. Valeur des  uvres, collections, v hicules priv s et bijoux au 31 d cembre ;
28. Valeur des num raires, billets de banque, or et autres m taux pr cieux au 31 d cembre ;
29. Etat des assurances-vie au 31 d cembre, indiquant la compagnie, le capital assur , la date de conclusion et d' ch ance ;
30. Informations compl mentaires
Avez-vous effectu  ou re u une donation ou un avancement d'hoirie ?
Avez-vous re u des biens par voie d'h ritage (suite   un d c s) ?

Dans l'affirmative, veuillez nous communiquer :
 - le montant et la nature de la part touch e ou vers e (joindre une copie des actes et/ou pactes successoraux – conventions de partage – actes ou conventions de donation, etc...) ;
 - le lien de parent , la date du d c s (si personne d funte), la date du partage ou de la prestation, les coordonn es pr cises et dernier domicile du d funt ou du donateur.